

# Maison de l'Énergie - guichet de la rénovation énergétique



## Toulouse Métropole Rénov :

Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Vous aimeriez des conseils pour commencer vos démarches ? Vous informer sur les aides existantes ? Première étape, contactez le service Toulouse Métropole Rénov !

*Plus d'infos sur le site : <https://renov.toulouse-metropole.fr/>*

Le Guichet Unique de la Rénovation Énergétique, a été ouvert en février 2022 avec sa Maison de l'énergie. Il s'inscrit dans le réseau des Espaces Conseil France Rénov'. Il propose un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires.

## Les missions des conseillers du guichet :

Les conseillers de Toulouse Métropole Rénov' ont pour mission d'aider les particuliers dans le projet de rénovation énergétique de leur logement, de la mise au point du projet jusqu'au suivi des travaux et des consommations après rénovation. Ils délivrent des conseils neutres et gratuits, des références de professionnels de confiance et décryptent les aides au financement du projet.

*Plus d'infos ici : <https://renov.toulouse-metropole.fr/>*

## Contacter la Maison de l'énergie :

Vous pouvez contacter les conseillers par téléphone ou par mail. Vous avez également la possibilité de venir directement à la Maison de l'énergie ou bien prendre RDV dans une des 27 permanences de la métropole toulousaine.

- Par téléphone : 05 34 24 59 59, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Par mail : [renov@toulouse-metropole.fr](mailto:renov@toulouse-metropole.fr)

- Se rendre à la Maison de l'Energie, sans RDV : 1 allée Jacques Chaban-Delmas 31500 TOULOUSE, ouverte le mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Des permanences décentralisées sur la métropole sont également proposées. Pour prendre RDV, cliquez ici : <https://demarches-tm.eservices.toulouse-metropole.fr/renov/rendez-vous-renov/>

*Plus d'infos ici : <https://renov.toulouse-metropole.fr/nous-contacter/>*

### **Consulter l'annuaire des professionnels de Toulouse Métropole :**

Toulouse Métropole Rénov' a mis en place une charte fixant des engagements réciproques entre les professionnels de la rénovation et Toulouse Métropole. Les signataires apparaissent sur un annuaire de référencement.

*Consultez notre annuaire des professionnels de la rénovation : <https://renov.pro.toulouse-metropole.fr/>*

### **Les primes de Toulouse Métropole ?**

Toulouse Métropole propose des aides directes auprès des particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement principal.

*Plus d'infos ici : <https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-la-prime-eco-renovation>*



## Un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet de rénovation énergétique de votre logement\*

1 Vous présentez votre projet de rénovation de votre logement à un **conseiller** de Toulouse Métropole Rénov'. Cela peut être un changement de chaudière, l'isolation de votre toit ou une rénovation globale.



PREMIER CONTACT

3 Pour vos **devis**, votre conseiller vous informe des listes de professionnels certifiés et de la charte d'engagement locale. Il peut également vous accompagner à leur lecture avant leur signature.



CHOIX DES ENTREPRISES

5 Les **travaux** commencent. Vous faire accompagner sur cette étape peut s'avérer précieux dans le cas d'une rénovation globale.



PHASE TRAVAUX

Votre conseiller vous oriente vers un **diagnostic** adapté à votre projet. Cette étape est importante pour en mesurer la performance et pourquoi pas vous permettre d'aller plus loin. Selon votre situation et votre projet, votre conseiller vous présente tous les dispositifs d'aides mobilisables.



CONCEPTION DU PROJET

C'est le moment de déposer les demandes de **financement**. Votre conseiller vous informe sur la marche à suivre. Un accompagnement plus poussé sur cette étape peut également vous être proposé.



AIDES FINANCIÈRES

Pour prendre en main votre logement rénové et assurer une baisse des factures, votre conseiller vous proposera un **suivi** de vos consommations.



SUIVI DES CONSOMMATIONS

\*Toutes les étapes ne sont pas obligatoires.  
Copropriétaire ? Écrivez-nous à [renov@copro.toulouse-metropole.fr](mailto:renov@copro.toulouse-metropole.fr)